

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER**

## **2023**

**PRESENTS :** PERRIER Jean-Claude, BRUN Marie-Hélène, LEONETTI Gérard, BRUN Anthony, AGBATE-PERRIER Marie-Christine, EMIN Anne-Lise, FIEVET Benoît, FALCOZ Philippe, VERVIN Alain, BOUTILLY Laetitia, MEURIER Valérie, BARBIER Serge, REFFET Patrick

**ABSENT EXCUSE :** PARENT Magdeleine, procuration de Anne Lise EMIN

Secrétaire de séance : REFFET Patrick

Le Maire ouvre la séance à 19 h.05

Mr DI BENEDETTO Christophe présent dans la salle, demande à ce que le Maire rajoute une question à l'ordre du jour, Le Maire refuse et lui propose de lui donner la parole à la fin du conseil municipal

Le Maire demande au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour les trois questions suivantes :

- nomination d'un adjoint ou d'un conseiller pour délégation de signature pour les actes administratifs.
- reprise de la délibération de demande de subvention pour la classe de neige
- La Participation classe ULIS

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour ces deux ajouts.

### **MUSEE DU FELICIEN**

Patrick REFFET présente le compte de gestion 2022 du percepteur

Patrick REFFET présente le compte administratif 2022

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces deux comptes.

Patrick REFFET présente le budget du musée pour 2023.

Après avoir entendu les explications, ce budget est voté à l'unanimité.

### **TEMPS SCOLAIRE**

Le Maire informe avoir reçu de l'Éducation Nationale un courrier demandant la reconduction du temps scolaire actuel pour une période de 3 ans, à compter de la rentrée scolaire l'année 2023

Le conseil municipal vote cette reconduction à l'unanimité.

### **COMPETENCE BORNE ELECTRIQUE POUR VEHICULE LEGER**

Le Maire explique être sollicité par le SDES (Syndicat d'Énergie de la Savoie) pour le transfert de la compétence des bornes de recharge électrique (IRVE).

Le Maire précise que ce transfert permettra la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharge.

Ce transfert permettra d'avoir des conditions financières avantageuses si la commune décide dans le futur d'installer une borne sur son territoire.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ce transfert.

## **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire explique que la mise en place des coupures nocturnes de l'éclairage public nécessite une délibération et propose la coupure de 23h 00 à 6 h00 et cela dès que les horloges astronomiques seront en place.

Le conseil municipal donne son accord à 13 voix pour et 1 voix contre pour cette plage horaire de coupure.

## **TONDEUSE D'OCCASION A VENDRE**

Le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la proposition de vente de matériel ancien, il a reçu une offre d'achat de 150 € de la part de Mr Denis MORARD pour l'ancienne tondeuse auto-portée qu'il achète en l'état.

Le conseil municipal donne son accord pour la vente à ce prix.

## **VENTE DE TERRAIN AU LOTISSEMENT DU GRAND ARC**

Le Maire explique avoir reçu une proposition d'achat de Mme BUZZALA Myriam et de Mr DAVID-TRACCAZ Stéphane d'une bande de terrain de 2 m de large par 19 m de long environ sur la parcelle communale B 2167 ;

Le conseil municipal donne son accord pour cette cession à 13 voix pour et 1 abstention et précise que le prix est fixé à 60 € du m<sup>2</sup>. Les frais de bornage et les frais de notaire seront supportés en totalité par l'acquéreur.

## **CONVENTION BIBLIOTHÈQUE AVEC SAVOIE MONT-BLANC**

Le Maire explique que la convention qui nous lie avec SAVOIE-MT-BLANC arrive à son terme et qu'il convient de la renouveler.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document si rapportant

## **CONVENTION AACA**

Le Maire précise que les permanences de France Services à Argentine faites par l'AACA, tous les derniers jeudis de chaque mois nécessite une convention.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention entre l'AACA et la Commune.

## **DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE CINEMA ITINERANT**

Le Maire fait part d'un courrier du CDPC (Centre Départemental de Promotion du Cinéma) expliquant ses difficultés financières liées aux suites du COVID et à la baisse de la fréquentation. Il nous sollicite pour une aide de 2 000 € par an pendant trois ans.

Marie-Hélène BRUN explique s'être entretenue avec les responsables de CDPC et qu'ils acceptent notre soutien à hauteur de 1 000 € par an pendant trois ans.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette participation de 1 000 € par an pendant trois ans.

**DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « de la Vie pour eux » - EHPAD Les Quatre Saisons**

Le Maire informe avoir reçu une demande d'aide financière par l'association « de la vie pour eux », afin de financer les divertissements et actions pour les résidents de l'EHPAD.

Le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention de 150 €.

**DEMANDE DE SUBVENTION REGUL MATOU**

Le Maire informe avoir reçu, comme chaque année une demande de subvention pour l'association Régul Matou et précise que cela permet d'avoir des tarifs préférentiels pour la stérilisation et l'euthanasie des chats malades.

Le conseil municipal à 13 voix pour et 1 voix contre, décide de verser 100 € à cette association.

**DEMANDE DE SUBVENTION DECAPADIOT**

Le Maire informe avoir reçu une demande de subvention pour le festival Décapadiot qui se déroulera cet été à VAL-D'ARC

Le conseil municipal alloue à l'unanimité la somme de 250 € pour ce festival.

**TERRAIN DE MR Jean-Claude CAMBLONC**

Le Maire informe avoir reçu de la part des héritiers de Mr CAMBLONC Jean-Claude, une demande de régularisation foncière sur les parcelles C 272 – 277 – 2284

Le Maire explique que ces parcelles sont traversées par les voiries communales du chemin du Rivier et chemin des bottières et qu'il convient de régulariser le foncier de ces voiries.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord et autorise le maire à faire réaliser le bornage et les actes administratifs de régularisation ainsi que signer tout document si rapportant.

**TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Maire informe que la taxe d'aménagement est actuellement fixée à 3,5 % pour toutes constructions et extension neuves taxables.

Il propose de l'augmenter à 5 % car la commune doit de plus en plus participer aux extensions de réseaux, en particulier ceux d'ENEDIS et ceux de l'eau potable.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'augmentation de la taxe d'aménagement à 5 %.

**DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE DE NEIGE**

Le Maire explique, qu'il n'avait pas été précisé le bénéficiaire dans la délibération du 09 décembre dernier concernant la subvention de 1 000 € pour la classe de neige.

Il convient de reprendre une délibération au profit du « sou des Écoles d'Argentine » pour le versement de cette subvention.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**PARTICIPATION CLASSE ULIS**

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier émanant de la commune de Val d'Arc faisant référence à un texte de loi, obligeant la commune à participer aux frais de fonctionnement de la classe ULIS.

Cette participation concernerait selon le courrier reçu 3 enfants d'Argentine. Le Maire précise qu'il semblerait qu'un des enfants ne soit pas domicilié sur notre commune. Il va demander la

vérification auprès de Val d'Arc. La participation s'élève à 700 E par enfants. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette participation par enfant.

## **DELEGATION DE SIGNATURE POUR LES ACTES ADMINISTRATIFS**

Le Maire explique qu'il ne peut pas signer les actes administratifs pour des raisons de légalité. Il propose de donner délégation à Mr Patrick REFFET pour signer ces actes. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette nomination.

## **INTERVENTION DE Mr DI BENEDETTO Christophe**

Pour faire suite aux différents courriers échangés entre le Maire et Mr DI BENEDETTO concernant la voirie du lotissement le Grand Arc, celui-ci se propose de donner ses explications aux membres du conseil municipal.

Après avoir entendu les explications de M. DI BENEDETTO, le Maire lui suggère qu'il conviendrait que les différents copropriétaires et éventuellement les co-lotis, par le biais d'une association syndicale deviennent propriétaires de la voirie du lotissement « Le Grand Arc ».

Ensuite, cette association syndicale pourrait solliciter le conseil municipal pour la réintégration de cette voirie dans le tableau des voiries communales.

L'intervention de Mr DI BENEDETTO se termine sur cette question du Maire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire distribue l'étude sur le patrimoine paysager du massif de la Lauzière.

Ce classement permettra la préservation du caractère naturel de la lauzière et de ses paysages remarquables. Il conviendra lors du prochain conseil municipal de donner un avis favorable ou défavorable sur ce classement.

M. Philippe FALCOZ questionne le Maire pour savoir, si les bénévoles qui interviennent pour différentes activités : nettoyage de sentiers ou autres sont bien couverts par notre assurance.

Le Maire doit avoir une réunion avec GROUPAMA, la question sera posée.

Il attire l'attention du Maire comme quoi il y a régulièrement des cailloux qui tombent sur la RD72 au niveau de la Roche. Le Maire lui répond que la compétence est départementale, il sollicitera les services concernés.

Le Maire informe le conseil que le vote du budget se tiendra le 24 mars 2023 lors du prochain conseil.

Le conseil municipal est clos à 21h.

Le Maire  
Jean-Claude PERRIER

